

AVIS

Enquêtes publiques



COMMUNE DE LA TOUR-D'AIGUES

Avis d'enquête publique unique portant sur l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et sur la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées

VAUCLOSE MATIN
125 Mai et 14 Juin 2018

Par arrêté n° 065-18 en date du 22 mai 2018, M. le Maire de la commune de La Tour-d'Aigues a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan local d'urbanisme et sur la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de La Tour-d'Aigues.

Le projet de PLU a été élaboré autour des 3 axes suivants :
- Programmer un développement urbain maîtrisé et équilibré entre habitat et activités,
- Requalifier le centre-bourg en vue d'améliorer sa fonctionnalité et son attractivité,
- Préserver et valoriser les richesses naturelles, agricoles et patrimoniales touraines, génératrice d'un cadre de vie qualité et d'une activité touristique.

Dans ce contexte, un scénario démographique basé sur une dynamique de croissance d'environ 1,2 % de taux de variation annuel (soit environ 690 habitants supplémentaires à l'horizon 2025) paraît le plus adapté aux capacités de développement de la commune et au maintien des dynamiques économiques. Afin d'accueillir cette nouvelle population, la commune devra produire environ 160 à 210 logements supplémentaires à l'horizon 2025.

Des orientations d'aménagement et de programmation ont été élaborées. Elles permettent de préciser les projets sur les principaux secteurs de développement de la commune à vocation d'habitat et/ou d'équipement public (quartier le Plan, centre village (stade), quartier les Aires-Verdun, chemin du Long Mur, chemin des Améliés, à vocation économique : extension de la zone du Revol (entrée Sud du village et en partie Ouest de la zone).

Le projet de mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées a pour caractéristiques principales de délimiter les zones d'assainissement collectif, les zones d'extension de l'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif en adéquation avec les orientations retenues au niveau du projet de PLU.

L'enquête publique se déroulera du **12 juin 2018 à 8 h 30 au 13 juillet 2018 à 18 h**, pendant 32 jours consécutifs en mairie de La Tour-d'Aigues - Hôtel de ville, 7 place de l'Eglise à La Tour-d'Aigues (84240).

Le vice-président du tribunal administratif de Nîmes a désigné M. Patrice CONEDERA, fonctionnaire territorial en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur. Celui-ci recevra le public en mairie de La Tour-d'Aigues aux dates et heures suivantes :

- 12 juin 2018 de 8 h 30 à 12 h
- 18 juin 2018 de 14 h à 18 h
- 27 juin 2018 de 14 h à 18 h
- 5 juillet 2018 de 8 h 30 à 12 h
- 13 juillet 2018 de 14 h à 18 h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique unique, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie. Ils seront tenus à la disposition du public au service urbanisme situé en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h
- le samedi de 9 h à 11 h.

Pendant la durée de l'enquête publique chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête unique ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie (mairie de La Tour-d'Aigues- B.P. 15, 84125 PERTUIS cedex). Il pourra consulter ces observations en mairie pendant la durée de l'enquête.

Il pourra également faire parvenir ses observations pendant la durée de l'enquête publique, par voie numérique à l'adresse suivante : enquetepubliqueplu@latourdaigues.fr.

Le dossier d'enquête publique unique ainsi que les observations et propositions du public seront également disponibles durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.latourdaigues.fr.

Ils pourront également être consultés à partir d'un ordinateur mis à la disposition du public en mairie (salle du cadastre) aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, énoncées ci-dessus.

Toute personne pourra obtenir à sa demande et à ses frais, auprès de M. le Maire, communication du dossier d'enquête publique.

Le dossier comporte une évaluation environnementale du projet de PLU et l'avis de l'autorité compétente en matière environnementale et les avis des personnes publiques associées.

Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées a été dispensé de la mise en oeuvre d'une évaluation environnementale suite à l'examen au cas par cas de l'autorité environnementale (décision de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale jointe au dossier d'enquête publique unique). Les informations environnementales sont consultables dans le mémoire justificatif du zonage d'assainissement des eaux usées. Dans un délai de 30 jours à compter de la date de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmet à M. le Maire son rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions en mairie aux jours habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être obtenues auprès du service urbanisme de la mairie (Mme COTTIER) pour le projet de PLU et auprès de la Régie des Eaux du Syndicat Durance Lubéron (M. VITALI), 209 avenue Jean Moulin - 84120 PERTUIS pour le projet de zonage d'assainissement.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal de La Tour-d'Aigues et le comité syndical du Syndicat Durance Lubéron se prononceront par délibération respectivement sur l'approbation du PLU et sur la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées, éventuellement modifiés au vu des conclusions de l'enquête.

ANNEXE n° 7

LA PROVENCE
(25 Mai et 14 Juin 2018)

Annonces légales

Contacts: 04.91.84.46.30 - al@lapro
www.laprovencemarchespublics.com

ANNONCES LEGALES

848740



COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

PORTANT SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET SUR LA MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Par arrêté n° 065-18 en date du 22 mai 2018 Monsieur le Maire de la commune de La Tour d'Aigues a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et sur la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de La Tour d'Aigues.

Le projet de PLU a été élaboré autour des 3 axes suivants :

- programmer un développement urbain maîtrisé et équilibré entre habitat et activités,- requalifier le centre-bourg en vue d'améliorer sa fonctionnalité et son attractivité, - préserver et valoriser les richesses naturelles, agricoles et patrimoniales touraines, génératrice d'un cadre de vie qualité et d'une activité touristique.

Dans ce contexte, un scénario démographique basé sur une dynamique de croissance d'environ 1,2 % de taux de variation annuel (soit environ 690 habitants supplémentaires à l'horizon 2025) paraît le plus adapté aux capacités de développement de la commune et au maintien des dynamiques économiques. Afin d'accueillir cette nouvelle population, la commune devra produire environ 160 à 210 logements supplémentaires à l'horizon 2025. Des orientations d'aménagement et de programmation ont été élaborées. Elles permettent de préciser les projets sur les principaux secteurs de développement de la commune à vocation d'habitat et/ou d'équipement public (quartier le Plan, centre village (stade), quartier les Aires-Verdun, chemin du Long Mur, chemin des Améliés), à vocation économique : extension de la zone du Revol (entrée Sud du Village et en partie Ouest de la zone).

Le projet de mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées a pour caractéristiques principales de délimiter les zones d'assainissement collectif, les zones d'extension de l'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif en adéquation avec les orientations retenues au niveau du projet de PLU.

L'enquête publique se déroulera du 12 juin 2018 à 8 heures 30 au 13 juillet 2018 à 18 heures, pendant 32 jours consécutifs en mairie de La Tour d'Aigues - Hôtel de ville 7 place de l'Eglise à La Tour d'Aigues (84240).

Le Vice-Président du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné Monsieur Patrice CONEDERA, fonctionnaire territorial en retraite, en qualité de Commissaire Enquêteur. Celui-ci recevra le public en mairie de La Tour d'Aigues aux dates et heures suivantes : v° 12 juin 2018 de 8 heures 30 à 12 heures,

18 juin 2018 de 14 heures à 18 heures,

27 juin 2018 de 14 heures à 18 heures,
5 juillet 2018 de 8 heures 30 à 12 heures,
13 juillet 2018 de 14 heures à 18 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique unique, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire Enquêteur seront déposés en mairie. Ils seront tenus à disposition du public au service urbanisme situé en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Le samedi de 9 heures à 11 heures.

Pendant la durée de l'enquête publique chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête unique ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse de la mairie (mairie de La Tour d'Aigues - B.P. 15 - 84125 Pertuis cedex). Il pourra également consulter ces observations en mairie pendant la durée de l'enquête. Il pourra également faire parvenir ses observations, pendant la durée de l'enquête publique par voie numérique à l'adresse suivante : enquetepubliqueplu@latourdaigues.fr

Le dossier d'enquête publique unique ainsi que les observations et propositions du public seront également disponibles durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.latourdaigues.fr. Ils pourront également être consultés à partir d'un ordinateur mis à la disposition du public en mairie (si le cadastre) aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, énoncées ci-dessus.

Toute personne pourra obtenir à sa demande et à ses frais, auprès de Monsieur le Maire, communication du dossier d'enquête publique.

Le dossier comporte une évaluation environnementale du projet de PLU et l'avis de l'autorité compétente en matière environnementale et les avis des Personnes Publiques Associées.

Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées a été dispensé de mise en œuvre d'une évaluation environnementale suite à l'examen au cas par cas de l'autorité environnementale (décision de la Mission Régionale de l'Aut Évaluation Environnementale jointe au dossier d'enquête publique unique). Les informations environnementales sont consultables dans le mémoire justificatif du zonage d'assainissement des eaux usées.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de la clôture de l'enquête, le Commissaire Enquêteur transmet à Monsieur le maire son rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions en mairie aux jours habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune pendant un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être obtenues auprès du service urbanisme de la mairie (Mme COTTIER) pour le projet de PLU et auprès de la Régie des Eaux Syndicat Durance Luberon (M. VITALI), 209 avenue Jean Moulin - 84120 PERTUIS pour le projet de zonage d'assainissement.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de La Tour d'Aigues et le Comité Syndical du Syndicat Durance Luberon se prononceront par délibération respectivement sur l'approbation du PLU et sur la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées, éventuellement modifiés au vu des conclusions de l'enquête.